



Aguessac, le 23 février 2026

CONVOCAATION

Objet : Séance du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la salle de réunion de la Mairie d'Aguessac :

Le lundi 02 mars 2026 à 18 heures 30 minutes (1).

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation et vote de l'affectation des Résultats de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes (photovoltaïques et lotissement) ;
- Approbation et vote du budget principal 2026 et des budgets annexes 2026 (photovoltaïques et lotissement) ;
- Approbation et vote du Compte Financier Unique 2025 du budget principal et des budgets annexes 2025 (photovoltaïques et lotissement) ;
- Approbation et vote des taxes 2026 ;
- Communauté de Communes Millau – Obligations légales de débroussaillage – démarche d'appui opérationnel ;
- Questions diverses.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, en mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,
Anne PAILHAS**



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie dématérialisée. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).